

<b>DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE</b>  <b>COMMUNE DE BOUTIGNY – 77470</b>	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b>
	<b>SÉANCE DU LUNDI</b> <b>14 NOVEMBRE 2022 À 18H30</b>

## **PROCÈS-VERBAL**

\*\*\*\*\*

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le lundi 14 novembre 2022 à 18h30, conformément aux articles L. 2121-10 et 14 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Marc ROBIN, Maire.

**Présents** : MM. ROBIN, AUBART, BONNERAVE, LABRANQUE, LELOUP, MAHÉ, MENOT, PIEDELOUP et PLACENT.

Mmes LANDA, MASCHI-VASSILIERE et PETIT.

**Absents excusés** : Mme PAULTRE de LAMOTTE qui a donné pouvoir à M. LELOUP, M. ROSSIGNOL qui a donné pouvoir à M. BONNERAVE et M. JORDAN.

Le quorum est atteint.

Le Maire ouvre la séance et fait l'appel nominal. Ensuite, il est procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire au sein du conseil :

M. BONNERAVE est désignée pour remplir cette fonction.

Monsieur le Maire évoque la cérémonie du 11 novembre et se réjouit de l'importance de la présence des habitants (adultes et enfants).

Arrivée de Madame PETIT à 18h40.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès-verbal de la séance du 29 septembre 2022 qui est approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

## ORDRE DU JOUR

\*\*\*\*\*

### 1) DÉCISION MODIFICATIVE N°2.

Monsieur BONNERAVE présente le projet de la décision modificative n°2. Elle est consacrée à de simples mises à jour relatives à des ajustements de crédits de certaines dépenses et recettes votées au budget primitif et décision modificative n°1 de l'exercice 2022.

Les principaux ajustements :

Section de fonctionnement : 14 074.91 €

- Intégration des résultats 2021 du CCAS dans le budget communal suite à sa dissolution au 31 décembre 2021.
- Ajout de crédits budgétaires aux articles « énergies », « voiries » et « abonnement logiciel de comptabilité », « dotation de solidarité rurale » et « compensation exonération de la taxe foncière ».

Section d'investissement : - 5 900.00 €

- Ajout de crédits budgétaires aux articles « participation GEPU » et « taxe aménagement ».
- Baisse de crédits budgétaires à l'article « frais d'études mairie ».

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### 2) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION DE SERVICES ET SOINS À DOMICILE DE TRILPORT ET SES ENVIRONS (ASSAD).

Allocation d'une subvention de fonctionnement à l'ASSAD au titre de l'exercice 2022 d'un montant de 2 697 € (3.10 € x 870 habitants)

En 2023, la subvention sera calculée en fonction du nombre d'heures réel. Cela représentera un coût moindre.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

### 3) ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL AU SEIN DE LA COMMUNE DE BOUTIGNY.

Délibération déjà votée mais il s'agit d'une modification de la date d'effet soit le 1<sup>er</sup> janvier 2022.

La délibération est adoptée à l'unanimité

### 4) Modalités instituant les indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS).

C'est un projet de délibération qui doit être validé par le Centre de Gestion.

## **5) DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DU COMITÉ DES FÊTES.**

Monsieur le Maire présente un projet du Comité des Fêtes qui souhaite organiser le spectacle de Noël ainsi que la distribution des cadeaux pour les enfants de la commune qui aura lieu le 11 décembre 2022.

Le montant s'élève à 590 €.

Monsieur le Maire a suspendu le conseil municipal pour donner la parole à la Présidente pour présenter le projet du Comité des Fêtes.

La délibération est adoptée à l'unanimité

## **6) ACCEPTATION DE DONS, LEGS, PARTICIPATIONS OU CONTRIBUTIONS FINANCIÈRES.**

Monsieur le Maire souligne qu'une information sera donnée au fur et à mesure de la réception des dons et legs lors des réunions du conseil municipal.

La perspective de cette délibération est due au projet de la création d'une stèle en hommage à 4 soldats martiniquais tués lors de la deuxième guerre mondiale. À cette occasion, une cagnotte en ligne est proposée à la population pour financer le projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité

### **Questions et informations diverses :**

#### **- SDRIF**

L'étude est lancée par la région, un questionnaire a été envoyé à la mairie pour faire le point sur l'évolution depuis 2010 et les projets à venir.

#### **- PROJET FERME**

Un rendez-vous a eu lieu pour faire un point sur le dossier après la discussion lors du Conseil municipal d'avant les congés d'été.

Arrivée de Monsieur JORDAN à 19h45.

#### **- TA de Melun pour le problème d'urbanisme**

Le délibéré sera mis à disposition le 29 novembre 2022.

#### **- PV CONTENTIEUX SPANC**

Un rendez-vous a eu lieu, le dossier sera déposé en fin novembre.

#### **- COURRIER PRÉFECTURE SUR LES MOUVEMENTS DE TERRAIN AU BOIS LE COMTE**

Des dispositions seront prises pour sécuriser la zone, pose de pancartes, chemins coupés. L'étude spécifique à Boutigny sera présentée sur le mois de décembre.

#### **- INVENTAIRE DES POULAILLERS SUR LA COMMUNE**

Si les propriétaires de volailles ou oiseaux constatent des symptômes, ils doivent prendre contact avec leur vétérinaire et prévenir la mairie.

- **MARE DE PREVILLIERS À CURER**

Une étude de sous-sol sera faite pour demander un devis de curage.

Monsieur le Maire propose un tour de table :

Monsieur LABRANQUE

- Commande jouets de Noël faite
- Commande des colis de Noël faite livraison semaine 50
- Jardins Fleuris les gagnants sont : M.et Mme CHATELIN
- Les ventes de calendrier
- Réunion de l'Amicale Scolaire de Villemareuil prévue le 24 novembre
- Sapins de Noël commandés à l'Amicale Scolaire de Boutigny afin de soutenir le projet de classe de neige sur le RPI
- Brocante de jouets par l'Amicale Scolaire le 27 novembre 2022
- Le loto le 09 décembre pour le projet de classe de neige sur le RPI

Monsieur AUBART évoque le projet de mémorial dédié aux 4 soldats martiniquais tués en juin 1940 dans notre commune. Une rencontre est prévue le 25 novembre avec les représentants du Conseil Départemental afin de préciser le projet. Des contacts ont été établis avec des structures territoriales de métropole et de Martinique, les Anciens Combattants et les Associations concernées afin de solliciter leurs participations financières.

Monsieur MAHE

Des chemins doivent être nettoyés.

Madame PETIT

- Est-il possible de déplacer le panneau de la rue Royale sur le domaine public ?
- Monsieur le Maire répond affirmativement et suggère de voir ce dossier en commission voirie.
- Est-il possible d'envisager de poser un panneau de contrôle de vitesse fréquent au niveau de l'abri bus de Prévillers.
- Monsieur le Maire répond affirmativement et suggère de voir ce dossier en commission voirie.
- Réunion commission communication prévue le 01.12.2022.
- Réunion SDESM prévue le 28.11.2022 pour le comité de territoire
- Formation SIG ARCOPOLE du SDESM proposée le 14.12.2022 ⇒ suggestion d'inscrire les secrétaires de mairie.

Monsieur MENOT :

- Une réunion de travail du conseil du SIVU du RPI a eu lieu le vendredi 4 novembre. Plusieurs projets ont été travaillés :
  - Modification de la méthode de répartition des coûts du SIVU aux mairies.
  - Travail sur un calcul identique de la facturation des coûts d'énergies des mairies au SIVU.
  - Travail sur la mise en place de l'aide de l'État pour la facturation de la « cantine à 1€ » pour les foyers au quotient familial inférieur à 1000 €.
- M. BONTE (Conseiller aux décideurs locaux) a informé le SIVU qu'il était éligible à une dotation dans le cadre du dispositif « Filet inflation » prévu à l'article 14 de la Loi de finances rectificative 1 pour 2022.

Monsieur BONNERAVE :

- Nous avons reçu un titre de 10 522.40 € de Nanteuil concernant l'ALSH pour la période septembre 2021 - juillet 2022. Ce montant correspond à la part prise en charge par la commune.  
Une réclamation a été faite sur le montant car certains enfants n'étaient pas présents mais facturés dus au fait que les parents n'avaient pas informés le service de l'absence de leur enfant.
- Un mail a été envoyé à la Directrice de « LA LIGUE » pour connaître le nombre d'enfants présents à l'accueil de loisirs de Boutigny depuis septembre les matins et soirs ainsi que le mercredi à la garderie.
- Nous avons reçu un courrier de Monsieur BONTE, Conseiller aux décideurs locaux qui précise que nous étions éligibles selon une instruction en cours d'une aide de l'état suite à une augmentation des dépenses d'énergie ainsi que la valorisation du point d'indice de la Fonction Publique intervenue le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h30

Le Maire,  
Marc ROBIN

Le Secrétaire de séance,  
Claude BONNERAVE